

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p><b>Quatrième Réunion des Parties</b> <i>Lima, Pérou, 23 – 27 avril 2012</i></p> <p><b>Projet de programme de travail du Secrétariat 2013 - 2015</b></p> <p><b><i>Secrétariat</i></b></p>
---	---

## RÉSUMÉ

Un projet de programme de travail du Secrétariat a été préparé pour la période triennale 2013 – 15. Le programme de travail repose sur les fonctions attribuées au Secrétariat aux termes de l'Accord et sur des tâches spécifiques qui lui sont confiées par la Réunion des Parties et le Comité consultatif. Le projet de programme de travail est soumis à l'approbation de RdP4.

## RECOMMANDATION

Il est demandé à la Réunion des Parties de bien vouloir :

1. Examiner le projet de programme de travail du Secrétariat pour 2013 – 2015
2. Ajouter des tâches au programme de travail ou les modifier comme elle le juge nécessaire ; et
3. Approuver le programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2013 – 2015.

## INTRODUCTION

Le projet de programme de travail qui suit a été élaboré pour le Secrétariat de l'Accord pour la période triennale 2013 – 2015. Ce programme de travail repose sur les fonctions attribuées au Secrétariat aux termes de l'Accord et sur des tâches spécifiques qui lui sont confiées par la Réunion des Parties et le Comité consultatif, y compris les tâches assignées dans le programme de travail du Comité consultatif de 2013 - 2015.

La Sixième Réunion du Comité consultatif (CC6) a recommandé un certain nombre d'améliorations du format de présentation du projet de programme de travail, par exemple, l'indication du coût des postes budgétaires pour chaque année de la période triennale et une

désignation plus claire des débours. Le format de présentation du programme de travail a été modifié en conséquence.

Ce document doit être lu en parallèle avec RdP4 Doc 19 « Projet de programme de travail du Comité consultatif 2013 – 2015 » et de RdP4 Doc 21 « Projet de budget de l'Accord 2013 – 2015 ».

**PROGRAMME DE TRAVAIL 2013 - 2015 DU SECRÉTARIAT DE L'ACAP**

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
<b>1</b>	<b>SOUTIEN DES RÉUNIONS DE LA RdP, DU COMITÉ CONSULTATIF ET DES GROUPES DE TRAVAIL</b>			<b>CC 7</b>	<b>+ GT</b>	<b>CC 8</b>	<b>+ GT</b>	<b>RdP 5</b>		
1.1	Prendre les dispositions nécessaires pour les réunions	Article X.a								
	- sélection du lieu de réunion		Sec. exéc.	2	500	2	500	2	500	Frais de déplacement
	- organisation des contractuels, du lieu de réunion/de l'équipement		Sec. exéc.	2		2		2		
	- liaison avec le gouvernement hôte		Sec. exéc.	2		2		2		
1.2	Préparation des documents de réunion	Article X.a								À 60 jours de la réunion
	- rédaction de documents de réunion		Sec. exéc.	5		5		5		
	- rédaction de documents de réunion		Agent scient.	5		5		5		
	- rédaction de documents de réunion		Cons. tech.	5		5		1		
	- coordination des documents de réunion		Sec. exéc.	5		5		5		
	- coordination des documents de réunion		Agent scient.	5		5		5		
	- coordination des documents de réunion		Cons. tech.	5		5		1		
	- rédaction du rapport sur la mise en œuvre		Sec. exéc.			5		1		
	- rédaction du rapport sur la mise en œuvre		Agent scient.			15		2		
	- rédaction du rapport sur la mise en œuvre		Cons. tech.			5		1		
1.3	Soutien de la participation d'experts et de délégués bénéficiant d'un soutien financier	Article VII 5	Sec. exéc.	5		5		5		Correspondance, organisation des déplacements, acquittement des comptes
1.4	Organiser la traduction et l'envoi des documents de réunion, ainsi que la fourniture de services d'interprétation	CC RI 17 (1)								À 30 jours de la réunion

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
	- Coordination avec le fournisseur de service		Sec. exéc.	2		2		2		
	- envoi des documents		Agent contrac.	20	12 000	20	12 000	7	4 200	
1.5	Soutien et conduite des réunions	Article X.a								
	- déplacements pour les réunions		Personnel Secrétariat x 2	8	6 000	8	6 000	8	6 000	4 jours par réunion, billets d'avion
	- déplacements pour les réunions		Agents contrac. x 2	8	10 800	8	10 800		9 360	billets d'avion, emploi de contrac.tuels
	- participation à la réunion		Personnel Secrétariat x 2	11	4 400	11	4 400	12	4 400	hébergement/ indemnités x 2
	- participation à la réunion		Agents contr. x 2	22	17 600	22	17 600	14	14 900	emploi de contrac.tuels, hébergement
1.6	Préparer le rapport de la réunion et le diffuser à toutes les Parties	Article X.a	Personnel Secrétariat x 1	3		3		3		
<b>2</b>	<b>GESTION DU SECRÉTARIAT</b>									
2.1	Administrer le budget de l'Accord et le Fonds spécial prévu à l'article VII (3) conformément au Règlement financier de l'Accord	Article X.g								Continu
	- paiement des comptes		Sec. exéc.	12		12		12		
	- préparation des factures et des reçus		Sec. exéc.	4		4		4		
	- préparation des États financiers		Sec. exéc.	2		2		2		
	- maintenir des registres des avances et des actifs		Sec. exéc.	1		1		1		
2.2	Préparer les rapports financiers trimestriels pour l'information des Parties et du Président du Comité consultatif	CC2, RdP2	Sec. exéc.	8		8		8		

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
2.3	Fournir des informations au public sur l'Accord et ses objectifs, et promouvoir les objectifs de l'Accord	Article X.h								
	- préparation d'ACAP Latest News pour le site Web		Documentaliste	60		60		60		
	- maintenir/mettre à jour les liens du site Web, les plans de gestion et les publications		Documentaliste	5		5		5		
	- gestion de la page Facebook de l'ACAP		Documentaliste	2		2		2		
	- préparation de matériel scientifique		Agent scient.	5		5		5		
2.5	Mise à jour et maintien du site Web de l'ACAP	Article X.h	Agent contrac.	20	11 200	20	11 200	20	11 200	
2.6	Faire rapport à la 5e session de la Réunion des Parties sur l'efficacité et l'efficience du Secrétariat telles que mesurées par les indicateurs convenus	Article X.i	Sec. exéc.					1		
2.7	Rassembler selon les besoins les informations résumées fournies par les Parties sur la mise en œuvre et le fonctionnement efficace de l'Accord, particulièrement en ce qui concerne les mesures de conservation prises	Article X.j ;	Sec. exéc.			5				
	- examiner les données, assurer la liaison avec les parties intéressées, modifier la base de données, rassembler les informations et rédiger des rapports de synthèse	Article VII (1) c); Article VIII (10)	Agent scient.			15				
2.8	Représenter l'Accord aux réunions d'autres organisations intergouvernementales, le cas échéant, afin de faciliter la réalisation de l'objectif de l'Accord	Article X.d ;								
	- participation aux réunions de la CMS, FAO, etc.	Article XI	Sec. exéc.	5	4 000	5	4 000	5	4 000	Hébergement et indemnités
	- 2009-3 Participation aux réunions des ORGP		Sec. exéc.	5	3 500	5	3 500	5	3 500	- comme ci-dessus

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
2.9	Préparer un rapport sur les activités du Secrétariat pour les réunions du CC et de la RdP	Article X f)	Sec. exéc.	1		1		1		
2.14	Recruter et gérer le personnel du Secrétariat conformément au Statut du personnel et aux directives de la Réunion des Parties	Statut du personnel	Sec. exéc.	6		6		6		
<b>3</b>	<b>FACILITATION DU TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF</b>									
3.1	Aider le Président du Comité consultatif selon les besoins afin de faciliter les travaux du CC	Article X k)								
	- Assurer une liaison hebdomadaire, aider à coordonner les réunions des agents du CC, etc.		Sec. exéc.	25		25		25		
3.2	Aider le Président du Comité consultatif à préparer un rapport à l'intention de la RdP sur les activités du Comité consultatif	Article IX 6.e)	Sec. exéc.			1				
3.3	Aider les présidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k)								
	- Examiner les lacunes dans les données soumises à l'ACAP sur les populations, le suivi, la gestion des sites de reproduction, les menaces et la protection réglementaire ; réclamer les données non communiquées et incorporer les modifications	GT CC tâche 2.2	Agent scient.	25		25		25		
	Améliorer la structure du portail de données et des interrogations	GT CC tâche 2.3	Agent scient. & agent contr.	20	5 000	20	5 000	20	5 000	Programmeur/développeur de données consultant

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
	Examiner et affiner les interrogations normalisées et les données de sortie pour leur analyse et interprétation	GT CC tâche 2.4	Agent scient. & agent contr.	5	2 000	5	2 000	5	1 000	Programmeur/développeur de données consultant
	Mettre à jour les évaluations d'espèces de l'ACAP	GT CC tâche 2.6	Agent scient.	20		20		20		
	Traduire les évaluations d'espèce et les lignes directrices de l'ACAP en espagnol et en français	GT CC tâche 2.7	Agent scient. & agent contr.		3 000		3 000		3 000	
	Identifier les espèces ou populations prioritaires pour le suivi des nombres, des tendances et de la démographie	GT CC tâche 2.8	Agent scient.	10		10		10		
	Examiner les données disponibles sur le suivi/la répartition des albatros et des pétrels afin d'assurer la représentativité des classes d'espèce/d'âge Hiérarchiser les lacunes et encourager les études visant à combler les lacunes	GT CC tâche 2.9	Agent scient.	5		5		5		
	Identifier les espèces ou les populations prioritaires pour les mesures de conservation	GT CC tâche 2.10	Agent scient.	5		5		5		
	Examiner et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes dans les connaissances	GT CC tâche 2.11	Agent scient.	5		5		5		
	Élaborer, examiner et mettre à jour les lignes directrices conformes aux meilleures pratiques en vue d'atténuer certaines menaces qui planent sur les sites de reproduction	GT CC tâche 2.12	Agent scient.	15		15		15		
	Élaborer des lignes directrices conformes aux meilleures pratiques pour le suivi des nombres et des tendances	GT CC tâche 2.13	Agent scient.	5						
	Examiner les impacts de pathogènes et de parasites sur les espèces de l'ACAP et l'efficacité des mesures d'atténuation	GT CC tâche 2.14	Agent scient.	5						

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
3.5	Aider le président du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k)								Continu
	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'interaction permettant à l'ACAP et aux Parties concernées d'engager le dialogue avec les ORGP et autres organismes internationaux et les aider à évaluer et à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels	GT CC tâche 3.1	Sec. exéc. & cons. tech.	20	15 000	20	15 000	20	15 000	Billets d'avion, hébergement, indemnités
3.5	comme ci-dessus	GT CC tâche 3.1	Cons. tech. & agent contrac.	20	15 000	20	15 000	20	15 000	
	Poursuivre l'élaboration de produits (tant génériques que spécifiques) pour aider les ORGP et autres organismes internationaux et nationaux concernés à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer et pour maximiser la participation effective et l'examen de questions qui intéressent l'ACAP.	GT CC tâche 3.4	Agent scient.	5		5		5		
	Maintenir une bibliographie d'informations pertinentes sur la capture accessoire	GT CC tâche 3.6	Agent scient.	5		5		5		
3.6	Aider le président du Groupe de travail sur la taxonomie selon les besoins afin de faciliter les travaux du Groupe	Article X k)								Continu
	Poursuivre la mise en place d'une base de données morphométriques et de plumage	GT CC tâche 1.2	Agent scient.	10						
3.7	Élaborer et harmoniser les stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels	GT CC tâche 5.2	Agent scient.	5		5		5		Continu
3.8	Élaborer un système d'indicateurs du succès de l'Accord de l'ACAP	GT CC tâche 5.2	Agent scient.	5		5		5		



Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
3.9	Poursuivre le développement et le maintien de la base de données de l'ACAP et du portail Web pour lui permettre de fournir un soutien efficace au travail de l'Accord.	GT CC tâches 2.3, 2.4, 5.2	Agent scient. & agent contr	10	10 000	10	10 000	10	10 000	Continu
3.10	Collaborer avec le Comité consultatif au développement et au maintien d'une base de données de la littérature scientifique pertinente.	GT CC tâche 5.5	Agent scient.	5		5		5		Continu
3.11	Collaborer avec le Comité consultatif au développement et au maintien d'un répertoire des lois applicables	GT CC tâche 5.7	Agent scient.	3		3		3		
3.12	Collaborer avec le Comité consultatif au développement et au maintien d'une liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales qui présentent un intérêt pour l'ACAP	GT CC tâche 5.8	Agent scient. & documentaliste	3		3		3		
<b>4</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD</b>									
4.1	Aider les Parties à assurer la formation et le soutien technique et financier d'autres Parties sur une base multilatérale ou bilatérale en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord.	Article VIII (14)	Agent scient. & Sec. exéc.	5		5		5		Continu
4.2	Promouvoir et coordonner les activités relevant de l'Accord, y compris le Plan d'action, conformément aux décisions de la Réunion des Parties	Article X c)	Sec. exéc.	2		2		2		Continu
4.3	Assurer la liaison avec les États de l'aire de répartition non-parties à l'Accord et les organisations régionales d'intégration économique en vue de faciliter la coordination entre les Parties et les États non-parties de l'aire de répartition, et les organisations et institutions internationales et nationales dont les activités intéressent directement ou	Article X d)	Sec. exéc.	10	5 000	10	5 000	10	5 000	Billets d'avion, hébergement, indemnités

Tâche n°	Sujet/Tâche	Mandat	Agent	2013		2014		2015		Action/détail
				Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	Durée (jours)	Fonds	
	indirectement la conservation des albatros et des pétrels.									
4.4	Consulter et conclure des ententes, avec l'approbation de la Réunion des Parties, avec d'autres organisations et institutions et échanger des informations et des données, le cas échéant.	Article XI 2c), 3 & 4	Sec. exéc.	1		1		1		Continu
4.5	Faciliter l'accession à l'Accord d'États de l'aire de répartition non-parties à l'ACAP		Sec. exéc.	2		2		2		
<b>5</b>	<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>									
5.1	Aider le Comité consultatif et les Parties à fournir une aide technique et un renforcement des capacités	Article IV (2)								
	- Assurer la liaison avec les parties intéressées, faciliter les initiatives de renforcement des capacités	Programme de travail du CC 5.1	Agent scient. & Sec. exéc.	5		5		5		
5.2	Soutenir les détachements au Secrétariat en vue de faciliter le renforcement des capacités.	RdP2	Agent scient. & Sec. exéc.	5	22 000	5	22 000	5	22 000	Billets d'avion, hébergement, indemnités des agents en détachement